

N°DBCA-2020-024

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

VENTE DE MATERIELS – MISES A PRIX

Le 04 mars 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 13 février 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, supprimant le monopole des commissaires-priseurs,
- le code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,
- la délibération du Bureau du conseil d'administration n° 2014-BCA-47 du 11 septembre 2014, approuvant le principe de ventes aux enchères des biens dépréciés ou inutilisés du Sdis 76,
- la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

*

* *

Il est envisagé de sortir du patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime les matériels énoncés ci-dessous.

Ces matériels seront pour l'essentiel mis en vente en ligne sur le site internet de la société Agora store.

MATERIELS MOBILES D'INCENDIE ET DE SECOURS

N° Inventaire comptable	Année	Article budgétaire	Marque-modèle	Immat.	Kms	Prix acquisition	Mise à prix initiale *
92107	1992	2144	RENAULT M180	1908 QD 76	20 432	134 874,03 €	5 000 €
96072	1995	2150	Remorque pour bateau ROCCA	5588 RH 76	/	1 858,81 €	100 €
022012	2002	2150	LAND ROVER TD5	9601 TW 76	72 851	Non déterminable	1 500 €
026729	2002	2150	ZODIAC BSL PRO 500	RO920010	/	10 366,91 €	1 000 €
2004000000039	2004	21561	CITROEN BERLINGO	9779 WH 76	128 283	16 638,66 €	1 000 €
2004000000041	2004	21561	CITROEN BERLINGO	9781 WH 76	149 092	16 638,66 €	1 000 €
2005000000261	2005	2182	RENAULT CLIO 2	8540 XQ 76	183 272	9 924,20 €	1 000 €
2007000000166	2007	21561	RENAULT MASTER 2	3470 ZN 76	139 830	67 560,42 €	2 000 €
2008000000120	2008	21561	RENAULT MASTER 2	858 ADH 76	180 547	69 686,21 €	2 000 €
2008000000121	2008	21561	RENAULT MASTER 2	852 ADH 76	144 013	69 686,21 €	3 000 €
2008000000122	2008	21561	RENAULT MASTER 2	849 ADH 76	168 387	69 686,21 €	1 000 €
2010000000110	2010	21561	ZODIAC BSL PRO 500	RO929422	/	12 942,40 €	500 €

** En cas d'enchère ou négociation infructueuse, la cession pourra être réalisée à un montant inférieur à la mise à prix initiale.*

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200304-DBCA-2020-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2020

Affichage : 05/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER